

## INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### L'IBPT publie son étude comparative des prix à l'échelle internationale pour 2019

Bruxelles, le 23 décembre 2019 – L'étude que l'IBPT publie aujourd'hui sur son site Internet montre qu'une comparaison des prix résidentiels des produits télécoms en Belgique par rapport à ses pays voisins présente des résultats mitigés. En ce qui concerne les offres groupées les plus représentatives pour notre pays (avec un débit Internet d'au moins 100 Mbps) et la téléphonie mobile (avec une consommation de données de 5 GB), la Belgique se situe dans le milieu du classement du groupe des pays étudiés, mais la différence de prix avec les pays voisins moins chers est importante. Les abonnements mobile data à grand volume sont parmi les plus chers. L'achat d'un abonnement Internet séparé - un type de produit proposé seulement dans un nombre limité de pays voisins - est le moins cher en Belgique. Toutefois, les abonnements Internet séparés en Belgique s'accompagnent de limitations de volume, ce qui est plutôt exceptionnel dans l'UE. Les services Internet large bande illimités vendus séparément sont en revanche très chers dans notre pays.

L'IBPT publie la sixième édition de son étude comparative des prix résidentiels des produits télécoms en Belgique et dans nos pays voisins (Pays-Bas, France, Allemagne, Luxembourg et Royaume-Uni). Dans cette édition, le nombre de produits et de profils utilisateurs a été considérablement réduit, ce qui a permis de mieux cibler l'étude. L'étude est un instantané, basé sur les informations relatives aux plans tarifaires qui ont été collectées en août 2019.

La Belgique occupe le milieu du classement en ce qui concerne les produits triple play (téléphonie fixe, Internet et télévision dans une offre groupée) avec un débit compris entre 50 et 100 Mbps. Le plan triple play d'une vitesse minimale de 100 Mbps le plus représentatif pour notre pays se situe dans la moyenne de trois pays affichant un niveau des prix similaire. La différence entre la Belgique et les pays les moins chers que sont la France et l'Allemagne s'élève respectivement à environ 30 € et 15 €, alors que la différence avec le pays voisin le plus cher est de 12 €. La différence de prix avec la France doit toutefois être mise en perspective avec la disponibilité géographique limitée de l'Internet rapide dans ce pays.

Le Royaume-Uni se révèle comme étant le pays plus onéreux de la comparaison des plans triple play, alors que des prix de télécommunications concurrentiels sont généralement utilisés dans ce pays. Cela peut s'expliquer en partie par la manière dont les vitesses de téléchargement y sont affichées. Contrairement à la pratique courante (également en Belgique), l'on affiche au Royaume-Uni la vitesse atteignable en moyenne au lieu de la vitesse maximale théorique. Un produit relativement peu coûteux ayant une vitesse moyenne atteignable de, disons, 75 Mbps devrait être considéré comme appartenant à la catégorie de vitesse d'« au moins 100 Mbps » sur la base de sa vitesse maximale atteignable, ce qui se traduirait par un prix moins élevé pour cette catégorie au Royaume-Uni que ce que reflètent actuellement les résultats.

Proportionnellement, les produits quadruple play belges (téléphonie fixe, Internet, télévision et téléphonie mobile dans une offre groupée) avec un profil de données mobiles de 5 GB se positionnent comme étant plutôt chers. Toutefois, les différences de prix avec les pays qui précèdent et suivent la Belgique dans le classement sont limitées. La différence de prix absolue avec le pays le moins cher (la France) est d'environ 40 €. Les prix d'un profil quadruple play avec 10 GB de données mobiles, qui est moins représentatif pour la Belgique, sont les plus chers dans notre pays.

L'achat d'un abonnement Internet séparé est le moins cher en Belgique. Ce résultat doit toutefois être fortement nuancé dans le sens où les produits en Belgique prévoient souvent un volume de données limité (typiquement 100 à 200 GB), ce qui n'est généralement pas le cas ailleurs en Europe. De plus, le nombre de pays repris dans ce classement est limité à 3 pour la catégorie la plus représentative « 50 à 100 Mbps ». Enfin, l'internet haut débit illimité dans notre pays est le plus cher par rapport aux pays voisins.

Les services Internet via un abonnement séparé ne représentent toujours que 7 % de la part des services fixes achetés par les consommateurs. Après des années de hausse de l'utilisation de l'internet via des offres groupées en Belgique, il est à noter cependant que cette augmentation s'arrête en 2018. On s'attend donc à ce que de plus en plus de clients achètent l'internet comme un produit distinct, une tendance qui est principalement attribuée au changement de comportement de certains consommateurs en matière de télévision. Toutefois, la limitation du volume est un obstacle important pour les consommateurs.

Les prix des services de téléphonie mobile sont en baisse depuis des années déjà. Cependant, les prix belges pour des services mobiles spécifiques peuvent s'avérer élevés dans un contexte international. C'est notamment le cas des abonnements mobiles incluant un profil de données lourd (10 GB). Concernant le profil le plus représentatif avec une composante données de 5 GB, la Belgique se situe plutôt dans le milieu du classement. L'inverse est valable en ce qui concerne la téléphonie fixe. Les Belges sont en général de petits utilisateurs de la téléphonie fixe et pour ce type de produit, ils sont moins bien lotis dans notre pays par rapport aux pays voisins. Cependant, cette catégorie de produits est de moins en moins pertinente. En 2018, seuls 12 % des ménages belges ont acheté la téléphonie fixe comme un produit distinct.

Outre l'IBPT, d'autres autorités procèdent également régulièrement à des comparaisons de prix. Une étude récemment publiée par la Commission européenne a montré qu'en termes de triple play, la Belgique se positionne comme étant chère à très chère dans un classement reprenant tous les pays européens. L'IBPT constate que le prix national dans son étude est défini sur la base de la moyenne pondérée des offres les moins chères de chaque opérateur, alors que, dans son étude, la Commission européenne ne prend en compte que l'offre la moins chère dans un pays.

Les études comparatives devraient aider les décideurs et le régulateur à évaluer le niveau des prix dans notre pays et contribuer à l'adoption de mesures éventuelles visant à renforcer davantage la concurrence, le cas échéant.

Pour plus d'informations :



**Jimmy Smedts** | Porte-parole

**Institut belge des postes et télécommunications**

Bâtiment Ellipse | Boulevard du Roi Albert II 35 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)

